

## APPEL À COMMUNICATION

COLLOQUE « Culture, art et prison »

29 et 30 novembre 2017

Musée national d'histoire de l'immigration, Paris

### ARGUMENTAIRE

Après une première rencontre en 2014 dans le cadre du colloque « Usages de la culture, population pénale et entreprises » (Nantes), nous proposons de poursuivre la réflexion concernant l'art et la culture en milieu carcéral.

Les liens entre l'art, la culture et la prison sont au moins de deux ordres. Un premier ordre comprend la prison comme une matière artistique et culturelle. D'un côté, l'on trouve les artistes qui travaillent la prison comme matière artistique. Les écrivains, les photographes, les cinéastes, les peintres... notamment sont nombreux à s'intéresser au monde carcéral et leurs créations imprègnent les représentations sociales sur le lieu et ses occupants<sup>1</sup>. D'un autre côté, les anciennes prisons désaffectées peuvent devenir des friches culturelles<sup>2</sup> et les objets et traces laissés dans les lieux<sup>3</sup> sont susceptibles de faire l'objet d'un travail de conservation, voire de recherche.

Un deuxième ordre réfère aux créations artistiques et culturelles dans la prison. Celles-ci sont pléthoriques : des artistes qui ont été incarcérés et ont continué à créer en milieu carcéral, en passant par les détenus sortant de prison avec le statut (social, au moins) d'artiste, jusqu'aux productions culturelles qui voient le jour dans le cadre des activités culturelles proposées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Ces créations renvoient très majoritairement au mouvement qui fait entrer l'art et la culture en prison, sous forme d'activités aux formats hétéroclites. On retrouve ici un petit nombre des artistes qui travaillent la prison comme matière artistique, ceux qui travaillent avec les détenus et/ou les personnels pour faire advenir leur création<sup>4</sup>. Ils constituent une part infime de tous les projets culturels et artistiques qui alimentent les activités culturelles programmées par les SPIP et encouragées par les protocoles d'accord signés entre le ministère de la Culture et celui de la Justice.

---

<sup>1</sup> Nous n'en dresserons pas la longue liste mais nous nous contenterons de rappeler que la prison est présente dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle dans la production cinématographique et photographique, et depuis l'institutionnalisation des prisons pour peine, dans la littérature. Si une analyse de ces créations reste à faire, il apparaît clairement que les deux perspectives essentielles du regard artistique sur la prison sont la dénonciation d'une institution inhumaine et celle de la violence qui y règne.

<sup>2</sup> Comme le projet de réhabilitation de la prison Sainte Anne d'Avignon annoncé en 2016 qui comprend une friche culturelle.

<sup>3</sup> On pense ici aux graffitis et aux objets illicites fabriqués par les détenus. Consulter notamment Hameau (2008) et Monjaret (2016).

<sup>4</sup> On retrouve ce type de projet décrit et discuté dans le numéro 27 de la revue *Lignes*, intitulé « Les Ambassadeurs » (96/1). L'un des dispositifs actuels permettant le travail de l'artiste en prison, et exigeant généralement la présence (et le travail) de l'artiste auprès (et avec) des détenus et des personnels, est la résidence d'artiste.

La littérature de recherche consacrée à ce deuxième ordre des liens entre l'art, la culture et la prison est moindre en France<sup>5</sup> et variable selon les aires géographiques<sup>6</sup>. Elle traite massivement de la question des effets sur le détenu, la prison, le sens de la peine et de la justice. Dans le cadre de ce colloque, nous proposons d'envisager 3 axes de questionnement :

**1/. S'intéresser aux effets sur les organisations pénitentiaires et culturelles** conduit à s'attarder sur ce qui se passe en termes organisationnel entre deux univers dissemblables. Procédures, temporalités, hiérarchies, lieux, langages différents. Il n'est qu'à comparer les terminologies : quand les services pénitentiaires parlent d'*activités socio-culturelles* auprès (*de la population*) des *détenus*, les professionnels de la culture évoquent les *projets ou activités culturels* en direction de *publics éloignés ou empêchés*. Une sémantique lourde de représentations institutionnelles et de façons de faire professionnelles. Finalement, que doit-on conclure de cette rencontre ? Par exemple, produit-elle des zones d'incertitude (Crozier, Friedberg, 1977) qui engagent à l'innovation ? Engage-t-elle à un travail de traduction en vue de la construction d'une définition commune des problèmes devant être réglés (Akrich, Callon, Latour, 1988) ? Reproduit-elle de la violence symbolique (Bourdieu, 1984/2002) ? Répondre à ces questions peut engager à envisager plus particulièrement les répercussions tant pour les surveillants, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), les cadres de santé, les médiateurs culturels et les artistes, mais aussi plus largement, pour les personnes en charge des autres activités en détention, comme le sport, la formation, la religion.

**2/. Les propositions peuvent également se pencher sur les répercussions sur les détenus**, et la façon dont elles répondent – ou non – aux objectifs fixés par les institutions et les acteurs. Cela signifie que les propositions peuvent se développer dans 3 directions possibles. La première renvoie aux recherches qui ont porté sur une évaluation des effets directement sur - et auprès - des détenus. La deuxième porte sur les construits institutionnels. « *Publics empêchés* », « *revalorisation de soi* », « *réinsertion sociale* », etc. : dans quelle mesure ces construits mobilisés dès lors que l'on parle de culture en prison participent-ils à l'évolution du sens donné à la figure du détenu et ont-ils des conséquences concrètes sur la façon de se penser dans son parcours de justiciable et de délinquant ? La troisième direction s'intéresse aux effets sur le sens de la peine et de la justice. La chaîne judiciaire s'empare-t-elle de ces projets artistiques et culturels afin d'envisager le dossier du détenu ? Qu'en est-il pour les professionnels de la détention ? Finalement, le projet artistique et culturel en détention est-il à même d'avoir des effets sur le sens de la peine et de la justice ?

**3/. De nombreux points aveugles et pourtant essentiels persistent** comme :

- L'analyse critique des outils méthodologiques (supports de recueil de données, posture, outils d'analyse...) développés par les chercheurs pour étudier ce type de projet culturel ;

---

<sup>5</sup> Pour la littérature française, mentionnons entre autres Fabiani, Soldini (1995), Siganos (2008) et Saurier (2016) qui regroupe plusieurs contributions d'auteurs.

<sup>6</sup> On trouve des analyses scientifiques principalement pour des projets menés en Europe, Amérique du Nord, Australie et Afrique du Sud.

- L'accès à l'art et à la culture par les détenus selon le genre et le type de structure dans laquelle ils se trouvent ;
- La place des personnels pénitentiaires, particulièrement des surveillants, dans les activités culturelles et artistiques, telles qu'elles sont pensées puis développées ;
- La réflexivité des professionnels sur les projets et ses conséquences en termes de négociation et d'adaptation professionnelles ;
- Le désir d'art et de culture porté par les détenus ;
- Les effets sur les intervenants culturels ;
- Le rôle de l'intervention artistique en détention sur la carrière et le devenir de l'artiste ;
- La circulation des objets artistiques et culturels en détention et ses effets de sens et de formes ;
- L'engouement médiatique pour la question carcérale dans sa rencontre avec l'art et la culture ;
- Les jeux et enjeux médiatiques d'une telle politique, etc.

Nous espérons que ce colloque puisse être un espace où s'envisagent ces pistes moins empruntées.

Les interventions sont attendues de la part de chercheurs, de professionnels et d'artistes. Elles chercheront à envisager cet ensemble de questions qui peuvent être traitées tout à la fois par les sciences de l'information et de la communication, la sociologie, l'architecture, la géographie, l'ethnologie, l'histoire, les sciences politiques... en somme, par l'ensemble des Sciences Humaines et Sociales, au moins. Elles le feront dans la perspective de comprendre comment se construit « l'art et la culture en détention », qui se nourrit tout autant de l'intervention d'acteurs, des lieux et des espaces, des institutions et des organisations, des objets artistiques et culturels, des discours institutionnels, politiques, médiatiques, de sens commun. L'objectif est d'identifier les médiations (Davallon, 2003 ; Jeanneret, 2008) qui font surgir (Hennion, 1993) l'objet et en garantissent une vie et une visibilité dans l'espace social. *In fine*, c'est bien le sens social et politique de l'art et de la culture en prison, la vie de cet être culturel dans l'espace public (Habermas, 1997), ce qu'il nous dit de notre modernité, qui sont interrogés.

## RÉFÉRENCES

- Akrich (Madeleine), Callon (Michel), Latour (Bruno), 1988, *Sociologie de la traduction*, Paris, Presses de l'École des Mines.
- Bourdieu (Pierre), 1984/2002, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Crozier (Michel), Friedberg (Erhard), 1977, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris.
- Davallon (Jean), 2003, « La médiation : la communication en procès ? », *MEI « Médiation et information »*, n°19.
- Fabiani (Jean-Louis), Soldini (Fabienne), 1995, *Lire en prison*, Paris, BPI.
- Fédération interrégionale du livre et de la lecture, 2006, *Culture en prison : où en est-on ? Actes des rencontres nationales*, Paris, Fill.
- Hameau (Philippe) 2008, « Une œuvre autobio-graphique en milieu carcéral », *Ethnologie française*, 2008/1, Vol 38, pp 151-162.
- Hennion (Antoine), 1993, *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Métailié.

Jeanneret (Yves), 2008, *Penser la trivialité. Volume 1 : La vie triviale des êtres culturels*, Paris, Editions Hermès-Lavoisier.

Habermas (Jürgen), 1997, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Lassus (Marie-Pierre), Le Piouf (Marc), Sbattella (Licia), 2015, *Le jeu d'orchestre : recherche-action en art dans les lieux de privation de liberté*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Monjaret (Anne), 2016, « À l'ombre des murs palimpsestes. Les graffiti carcéraux ou faire avec les aveux de l'histoire », *Gradhiva*, 24/2016, pp 164-189.

Saurier (Delphine), sous la direction, 2016, « Entre les murs / Hors les murs Culture et publics empêchés », *Culture et Musées*, (26).

Siganos (Florine), 2008, *L'action culturelle en prison. Pour une redéfinition du sens de la peine*, Paris, L'Harmattan.

### CALENDRIER

Les auteurs enverront leur proposition de communication, de 1000 signes max., par mail à [dsaurier@audencia.com](mailto:dsaurier@audencia.com), avant **le 02 juin 2017**. Celles-ci devront comprendre les éléments suivants :

- Titre de la communication
- Auteurs et affiliations
- Objet et intérêt de la communication proposée
- Méthodologie et données mobilisées
- Résultats

Le document, en format .doc ou .rtf portera le nom des auteurs.

Les auteurs dont les communications seront acceptées seront avertis par mail au plus tard le 28 juin 2017.

### COMITÉ D'ORGANISATION

Morrad Benxayer, Adjoint au chef du Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture

Marie Doga, Maitresse de conférences, Université Pierre Mendès France, Grenoble

Christophe Fenneteau, Conseiller Territoires et Publics, Pôle Création – Industries – Actions culturelles et territoriales

Emmanuelle Lallement, Cheffe du Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture

Julien Maréchal, Référent culture, Unité des politiques publiques d'insertion, Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Nicolas Merle, Chargé de mission, En charge du suivi du protocole Culture/Justice, Ministère de la Culture et de la Justice

Emmanuelle Morice, Responsable Régionale, Service Culture / Publics Empêchés, Ligue de l'Enseignement des Pays de La Loire

Delphine Saurier, Enseignante-chercheure, Audencia Business School, Département Communication et Culture

Caroline Touraut, Chargée d'études sociologiques, Direction de l'administration pénitentiaire

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Elsa Besson, historienne de l'architecture, Chargée d'études et de recherche, Institut national d'histoire de l'art

Marie Doga, sociologue, Maitresse de conférences, Université Pierre Mendès France, Grenoble

Emmanuelle Lallement, ethnologue, Cheffe du département de la politique des publics,

Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication

Nathalie Montoya, sociologue, Maitresse de conférences, Université Paris Diderot, Paris 7

Corinne Rostaing, sociologue, Maîtresse de conférences HDR, Université Lyon 2

Delphine Saurier, Enseignante-chercheure en sciences de l'information et de la communication,

Audencia Business School, Département Communication et Culture

David Scheer, criminologue, Aspirant FNRS, Université Libre de Bruxelles

Caroline Touraut, sociologue, Chargée d'études sociologiques, Direction de l'administration

pénitentiaire

